

# BOURSE DE TRANSPORT EREA

## ETABLISSEMENT RÉGIONAL D'ENSEIGNEMENT ADAPTÉ

### *Bénéficiaires*

Les bourses de transport EREA sont réservées aux élèves internes scolarisés dans les Etablissements régionaux d'enseignement adapté.

### *Critères d'attribution*

- Résidence des parents dans la Marne
- Titulaire d'une notification ou reconduction de l'exonération des frais de pension

### *Montant de l'aide*

- de 91 € à 472 €

**Pour les élèves scolarisés dans un établissement situé dans la Marne,** le mode de calcul est basé sur un forfait variable selon le kilométrage entre le domicile et l'établissement scolaire, à raison d'un aller-retour par semaine.

**Pour les élèves scolarisés dans un établissement situé hors Marne,** le mode de calcul est basé sur un forfait variable selon le kilométrage entre le domicile et l'établissement scolaire, à raison de :

- moins de 300 km du domicile :  
1 aller-retour par semaine
  - au-delà de 300 km du domicile :  
2 aller-retour par mois
  - au-delà de 600 km du domicile :  
5 aller-retour par an
- Ce dispositif ne concerne pas les trajets inférieurs à 10 km et le transport urbain.

### *Date limite de dépôt du dossier*

#### **15 avril de l'année scolaire en cours**

Les formulaires de demande sont à retirer au secrétariat de l'établissement ou au service des bourses départementales du Conseil général.

